

LES EPREUVES

Quatrième degré (Brevet de Sauvetage)

(Admission à partir de 24 mois)

Le brevet de sauvetage est la consécration de la phase d'apprentissage, que constituent les degrés débutants, 1^{ier}, 2^{iem} et 3^{iem} degré.

Seul un chien ayant reçu un entraînement sérieux et fréquent durant plusieurs mois, même années, pourra prétendre au brevet sauvetage.

1 seul essai possible sur chaque exercice – Disqualification après le 1^{ier} essai non réussi ou un exercice à zéro point – L'obéissance au sol est non éliminatoire.

Les chiens effectueront deux épreuves d'obéissance au sol (tiré au sort) ainsi que deux exercices d'apport et 2 exercices de rapport (également tirés au sort)

Le brevet sauvetage sera uniquement délivré aux chiens qui ont obtenu 80 % des points réalisables au quatrième degré (= 256 points)

Le tirage au sort s'effectue dès l'arrivée des concurrents au début des épreuves. Les tirages au sort seront surveillés et notés par le secrétariat de l'organisation.

Cotation des exercices :

Exercice 1 :	La nage à distance (obligatoire)	40 points
Exercice 2 :	Obéissance au sol 1	40 points
Exercice 3 :	Obéissance au sol 2	40 points
Exercice 4 :	Obéissance au sol 3	40 points
Exercice 5 :	Obéissance au sol 4	40 points
Exercice 6 :	Rapport d'un nageur inanimé	50 points
Exercice 7 :	Rapport d'un planchiste sur sa planche	50 points
Exercice 8 :	Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique	50 points
Exercice 9 :	Ramener deux personnes à partir de la berge	50 points
Exercice 10 :	Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive)	50 points
Exercice 11 :	Apport d'un cordage (départ de la rive)	50 points
Exercice 12 :	Apport d'un cordage (canot à canot)	50 points
Exercice 13 :	Apport d'une bouée de sauvetage (départ du canot)	50 points

Cotation maximale : 320 points

Exercice 1 – La nage à distance - Suivi bateau (1000 mètres) – 40 points.

Le chien et le CC se trouvent dans une barque. Sur SA le chien doit sauter à l'eau (Mise à l'eau permise) – Le canot avec le CC parcourt une distance de 1000 mètres. Le chien doit suivre le canot directement et calmement. Le CC peut encourager son chien par des SA ou des SV. Le CC peut également se mettre debout dans le canot. Après avoir parcouru la distance, le chien est récupéré dans le canot et ramené à la berge.

Sont pénalisables : Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire)

Le chien qui ne suit pas le canot.
Le chien qui s'affole.
Le chien qui montre des signes de fatigue excessifs.

Matériel requis pour l'exercice :
1 canot à moteur
2 bouées de balisage pour marquer la distance (400 m)
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :
1 conducteur
1 accompagnateur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 2 – Obéissance au sol 1 - couché - sans laisse - (40 points)

*** Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra distraire le chien ! ***

Le CC et son chien en position PB se trouvent près du juge. Sur SV du juge, le CC amène son chien à dix mètres du bord de l'eau. Sur SA ou SV du CC le chien se couche tête tournée vers l'eau. Sur SA « reste » du CC le chien doit rester coucher, pendant que le CC se rend au bateau pour aller chercher un manchon. Le CC revient et se met à côté de son chien.

Sont autorisés, les SA et SV pour :
• Le départ
• Le « coucher »

Sont pénalisables :
Le chien qui ne se met pas en PB
Le chien qui ne reste pas en place

Matériel requis pour l'exercice :
1 cône de signalisation pour marquer la distance
1 canot
1 manchon

L'exercice nécessite la participation de :
1 juge
1 commissaire de plage

Exercice 3 – Obéissance au sol 2 - caché - sans laisse - (40 points)

*** Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra distraire le chien ! ***

Le CC et son chien en position PB se trouvent près du juge. Sur SV du juge, le CC amène son chien à une place marquée. Sur SA du CC le chien se met en position « assis » Après SA « reste » le CC s'éloigne et va se cacher. Le CC se cache pendant 1 minute. Sur signe du juge, le CC rejoint son chien et se met en PB.

Sont autorisés, les SA et SV pour :
• Le départ
• Le « assis »
• Le « reste »

Sont pénalisables :
Le chien qui ne se met pas en PB
Le chien qui ne reste pas en place
Le chien qui se met en position « couché » après que le CC s'est éloigné

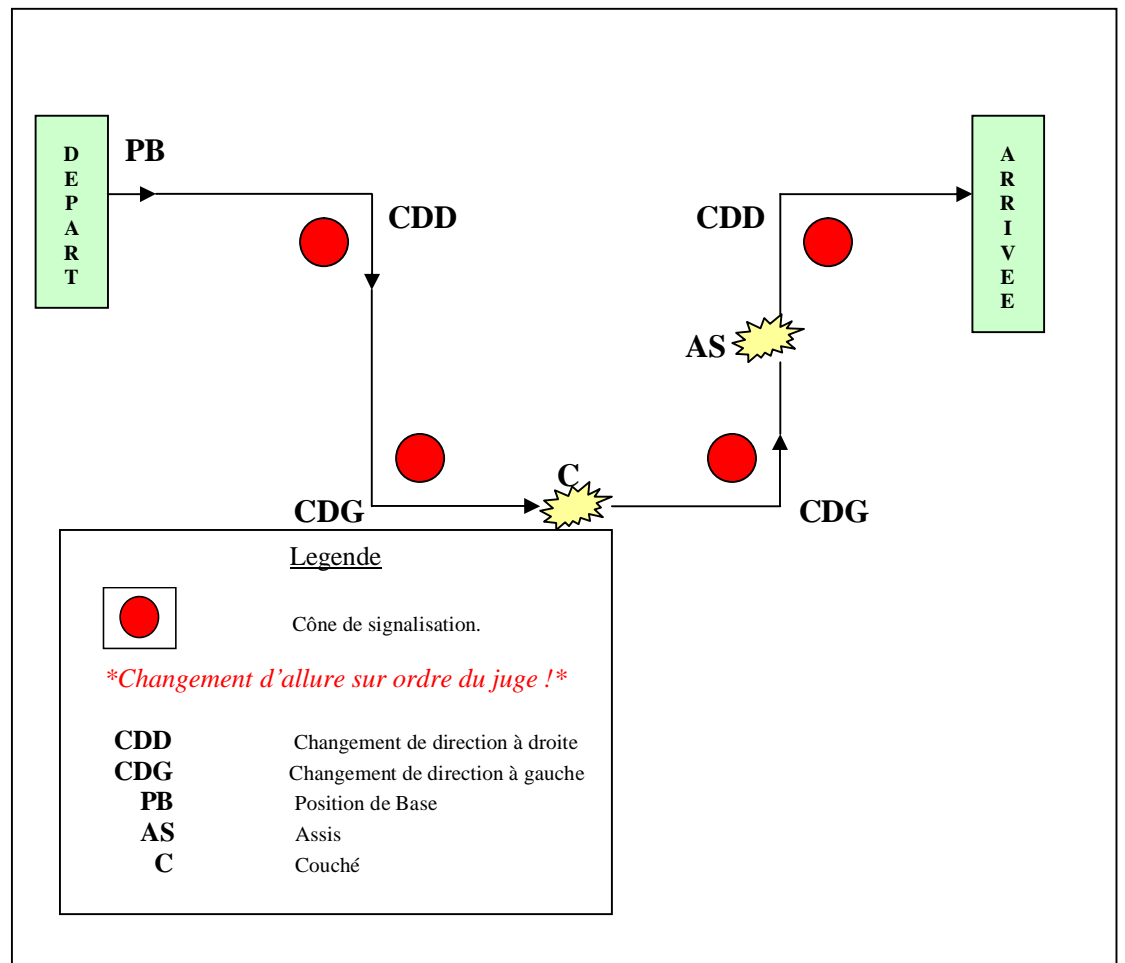
Matériel requis pour l'exercice :
1 cône de signalisation pour marquage de la place
1 cachette

L'exercice nécessite la participation de :
1 juge
1 commissaire de plage

Exercice 4 – Obéissance au sol 3 – Trajet - sans laisse - (40 points)

*** Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra distraire le chien ! ***

Le CC se trouve avec son chien en PB près du juge. Sur SV du juge le CC part avec son chien au pied une dizaine de mètres. Sur SA du CC le chien doit le suivre à droite, le suivre une dizaine de mètres. Sur SA du CC le chien doit le suivre à gauche, puis parcourir avec le CC une distance de 5 mètres. Sur SA le chien doit s'arrêter puis sur SA il doit se coucher. Sur SV du juge, le CC avec son chien continue sur 5 mètres puis sur SA le chien doit suivre le CC à gauche. Après 5 mètres, sur SA du CC le chien doit se mettre en position « assis » Sur SV du juge le CC continue, après 5 mètres ils virent à droite et continuent jusqu'à l'arrivée. L'exercice se termine dès que le CC et son chien ont franchit l'arrivée



Sont pénalisables :

- Le chien s'écartant de plus de 50 cm de son maître
- Le double commandement
- Le chien restant debout à l'arrêt
- Le chien qui tire sur la laisse en marchant

Matériel requis pour l'exercice :

- 5 cônes signalétiques pour déterminer les endroits de changement de direction et l'arrivée

L'exercice nécessite la participation de :

- 1 juge
- 1 commissaire de plage

Exercice 5 – Obéissance au sol 4 – Assis, Couché, Debout - sans laisse - (40 points)

*** Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra distraire le chien ! ***

Le CC se trouve avec son chien en PB près du juge. Sur SV, le CC part avec son chien au pied une dizaine de mètres. Après un demi-tour réglementaire, le CC met son chien en PB. Sur SA « reste » du CC, le CC retourne vers le juge. Le chien doit rester en PB. Arrivé près du juge, le CC donne des ordres à distance à son chien. Le CC reçoit de la part du juge les positions à communiquer à son chien. Le CC communique les ordres uniquement avec des SV. SA sur appréciation du juge

Sont pénalisables : Le chien qui ne reste pas en PB après le départ du CC
Le double commandement

Matériel requis pour l'exercice : 1 cône signalétique pour déterminer la distance

L'exercice nécessite la participation de : 1 juge
1 commissaire de plage

Exercice 6 – Rapport d'un nageur inanimé– 50 points.

(Départ canot – rapport au canot)

Le chien et son CC embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 30 mètres de la berge et stoppent à une distance de 40 mètres l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et reste inerte, le canot d'où il tombe s'éloigne. Sur l'initiative du chien ou sur SA ou SV du CC, le chien plonge et se dirige vers le « noyé », lui saisit l'avant bras. Il doit ramener le « noyé » au canot à bord duquel se trouve le CC. « Noyé » et chien sont remontés à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- La saisie à l'avant-bras
- Le rappel

Sont pénalisables : Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau
(ou une mise à l'eau est nécessaire)
Le chien qui saute avant que le plongeur ne se trouve à l'eau.
Le chien qui ne ramène pas le plongeur jusqu'au canot

Matériel requis pour l'exercice : 2 canots à moteur
2 bouées de balisage pour marquer la distance (40 m)
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de : 2 conducteurs
2 accompagnateurs
1 plongeur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 7 – Rapport d'un planchiste sur sa planche (planche avec voile) – 50 points.

Le chien se trouve en PB avec son CC au bord du rivage. Un planchiste se trouve en difficulté à une distance de 30 mètres environs du rivage. Sur SA ou SV du CC le chien part aussitôt vers le planchiste.

Ce dernier sur sa planche à voile donne l'extrémité d'un cordage au chien qui s'en saisit. Il ramène alors jusqu'au rivage le planchiste et sa planche à voile. L'exercice se termine dès que le chien a pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- La saisie du cordage
- Le rappel

Sont pénalisables :

Le chien qui ne ramène pas le planchiste
Le chien qui n'est pas en PB au départ

Matériel requis pour l'exercice :

1 planche à voile
1 cordage de 1m attaché à la planche
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

1 planchiste
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 8 – Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique – (50 points.)

Un plongeur inanime est allongé sur un matelas pneumatique, à environ 30 mètres du rivage les bras pendants. Il reste parfaitement immobile et ne doit pas appeler le chien. Celui-ci se tient en PB près du CC au bord de l'eau. Sur SA ou SV du CC il doit aussitôt partir, nager jusqu'au matelas, prendre dans la gueule un avant-bras du plongeur et ramener la personne et le matelas jusqu'à la rive. L'exercice se termine dès que le chien a pris pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- La saisie de l'avant-bras
- Le rappel

Sont pénalisables :

Le chien qui ne ramène pas le plongeur
Le chien qui n'est pas en PB au départ
Le chien qui ne prend pas l'avant-bras, mais le matelas

Matériel requis pour l'exercice :

1 matelas pneumatique
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

1 plongeur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 9 – Ramener deux personnes à partir de la berge- (50 points)

Deux personnes se laissent tomber à l'eau à 30 mètres de la berge et à 20 mètres un de l'autre. Le CC se trouve avec son chien en position de base à la berge.. Sur SA ou SV du CC, **le chien nage vers la première personne, qui se débat. Dès que cette personne s'accroche au harnais du chien, le chien nage vers la deuxième personne, passive dans l'eau, la saisit par le bras et ramène les deux vers la berge.** L'épreuve se termine dès que le chien a ramené **les deux personnes** et qu'il a pris pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- L'envoi
- Le rappel
- La prise au bras

Sont pénalisables :

Le chien qui ne va chercher qu'un seul plongeur
Le chien qui ne prend pas le plongeur correctement à l'avant bras
Le chien qui lâche le plongeur avant avoir pris pied

Matériel requis pour l'exercice :
1 canot à moteur
1 bouée de balisage pour marquer la distance (30 m)
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :
1 conducteur
2 plongeurs
1 accompagnateur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 10 – Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive) – (50 points.)

Un canot embarque un plongeur et effectue 40 mètres environ. Il stoppe et largue le plongeur, qui simule l'affolement, mais n'appelle pas le chien. Le canot s'éloigne et laisse le plongeur seul. Le chien se tient en PB près de son maître au bord de l'eau. Une bouée de secours entourée d'une corde est lancée dans l'eau. Sur SA ou SV du CC le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée et nager vers le « noyé. Le plongeur attrape la bouée, se glisse dedans et s'accroche au harnais du chien. Le chien le ramène jusqu'au rivage. L'exercice se termine dès que le chien a pris pied.

Sont autorisés, les SA et SV pour :
• Le départ
• L'apport de la bouée
• Le rappel

Sont pénalisables :
Le chien qui n'apporte pas la bouée
Le chien qui n'est pas en PB au départ
Le chien qui ne ramène pas la bouée avec le plongeur

Matériel requis pour l'exercice :
1 canot à moteur
1 bouée avec cordage autour
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :
1 conducteur
1 accompagnateur
1 plongeur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 11 – Apport d'un cordage (départ de la rive) – (50 points.)

Un canot effectue 30 mètres environ et stoppe. Le chien se tient en position PB près de son maître au bord de l'eau. Le CC lui tend l'extrémité d'un cordage. (L'autre extrémité étant fixée au sol.) Le chien doit prendre le cordage et sur SA ou SV du CC nager aussitôt vers le canot. Arrivé à la hauteur du canot, le chien est remonté avec la corde à bord ,et le bateau est remorqué à l'aide du cordage jusqu'à la rive.

Sont autorisés, les SA et SV pour :
• Le départ
• L'apport du cordage

Sont pénalisables :
Le chien qui n'apporte pas le cordage
Le chien qui n'est pas en PB au départ

Matériel requis pour l'exercice :
1 canot à moteur
1 cordage de 50 mètres
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :
1 conducteur
1 accompagnateur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 12 – Apport d’un cordage (canot à canot) – (50 points.)

Le chien embarque avec le CC dans un canot. Le canot se dirige à 30 mètres du bord de l’eau et stoppe. Un autre canot stoppe à environ 20 m de distance du premier et à 30 mètres du bord de l’eau. Sur SA ou SV du CC, le chien saute dans l’eau, (mise à l’eau permise) saisit un cordage que le CC lui tend et nage aussitôt vers le deuxième canot. Le conducteur du 2ièm canot saisit le cordage et le chien est monté à bord. Le deuxième canot est alors remorqué jusqu’au rivage par le premier canot.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- La prise du cordage
- La nage vers le deuxième canot

Sont pénalisables :

Le chien qui ne saute pas de lui-même à l’eau
(ou une mise à l’eau est nécessaire)
Le chien qui ne prend pas le cordage
Le chien qui ne n’amène pas le cordage au deuxième canot

Matériel requis pour l’exercice :

2 canots à moteur
1 harnais
1 cordage de 50 mètres

L’exercice nécessite la participation de :

2 conducteurs
1 accompagnateur
1 juge de travail à l’eau
1 commissaire de plage

Exercice 13 – Apport d’une bouée de sauvetage (départ du canot) – (50 points.)

Le chien et le CC embarquent sur un canot avec un plongeur. Le canot effectue une distance de 30 mètres du rivage et largue le plongeur. Le canot effectue encore 20 mètres parallèlement à la rive et stoppe. L’accompagnateur lance une bouée de sauvetage à mi-distance entre le canot et le plongeur. Sur SA ou SV du CC, le chien saute à l’eau (Mise à l’eau permise) et nage vers la bouée. Il saisit le cordage de la bouée et l’amène vers le plongeur. Celui-ci simule l’affolement mais ne doit pas appeler le chien. Quand le chien arrive près du plongeur, celui-ci se glisse dans la bouée et s’accroche au harnais. Le chien doit ramener le plongeur au canot. Le plongeur et le chien sont hissés à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- La prise du cordage
- La nage vers le plongeur
- Le rappel

Sont pénalisables :

Le chien qui ne saute pas de lui-même à l’eau
(ou une mise à l’eau est nécessaire)
Le chien qui ne prend pas le cordage de la bouée
Le chien qui ne n’amène pas la bouée au plongeur
Le chien qui ne ramène pas le plongeur

Matériel requis pour l’exercice :

1 canot à moteur
1 harnais
1 bouée de secours entourée d’un cordage

L’exercice nécessite la participation de :

1 conducteur
1 accompagnateur
1 plongeur
1 juge de travail à l’eau
1 commissaire de plage